

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 51 (1959)
Heft: 9

Autor: Lang, Fritz
Nachruf: In memoriam Emile Joho

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

In memoriam Emile Joho

Dans son rapport d'activité pour l'exercice 1958, sous la signature de Fritz Lang, le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents rend le bel hommage posthume suivant à son directeur Emile Joho, décédé prématurément, qui demeura constamment un syndicaliste convaincu :

Le chef du Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents, M. Emile Joho, est décédé subitement le 30 septembre 1958, beaucoup trop tôt, en pleine carrière féconde. Persévérant, conscient de ses responsabilités, doué d'esprit d'initiative et riche d'idées, il créa le bureau d'études avec amour et avec un enthousiasme inébranlable. En vingt et un ans, il en fit une institution renommée en Suisse et à l'étranger. Il est vrai que des milieux influents et puissants le soutenaient. Il jouissait également de la confiance des associations patronales et ouvrières, des autorités fédérales, cantonales et communales, de l'armée, des compagnies privées d'assurances contre les accidents et de la Caisse nationale, ainsi enfin que de celle des grandes associations d'usagers de la route. Mais la source d'énergie et la force créatrice émanaient d'Emile Joho. En 1936, l'Union syndicale suisse proposa à la Suva la création d'un bureau de prévention des accidents non professionnels. Emile Joho, député socialiste au Grand Conseil bernois, personnalité qualifiée des milieux syndicaux, précédemment secrétaire communal à Bolligen, fut appelé à diriger le nouveau bureau. Ce dernier s'ouvrit le 1^{er} janvier 1937 au sein de l'Union syndicale. Au printemps de cette même année déjà, la Conférence des directeurs des compagnies privées d'assurances contre les accidents et la responsabilité civile remarqua l'activité déployée par Emile Joho et demanda de participer, au même titre que la Suva, à la jeune institution.

Le 1^{er} novembre 1938, le Bureau d'études fut agrandi et rendu plus indépendant, n'étant plus soutenu financièrement que par les assurances privées et la Suva; Emile Joho en devint le chef véritable. En cette qualité, il propagea avec grand succès dans la presse, à la radio ou lors de conférences les principes d'éducation routière et de sécurité dans le trafic routier. Il mit également sur pied un service technique chargé de rechercher des endroits dangereux du réseau routier, d'élaborer des projets de construction et de faire des expertises, puis il tint sa grande expérience à la disposition des autorités fédérales, cantonales et communales ainsi qu'à celle de l'armée. En plus de sa tâche principale: la sécurité du trafic routier, le bureau se consacra encore à la prévention des accidents de sport, dans l'agriculture et dans les ménages.

Comme toujours lorsqu'on crée quelque chose de nouveau, il fallut vaincre d'abord de nombreux préjugés et beaucoup de résistances. Dans un article rétrospectif «Vingt ans d'activité du B.P.A.»,

Emile Joho put cependant constater avec satisfaction qu'au cours des ans, une page s'était tournée: « Ce n'était plus le Bureau suisse d'études qui intervenait en premier auprès des autorités, mais c'était les autorités qui soumettaient au B. P. A. leurs projets pour examen et avis. En plus de centaines de recommandations et de rapports oraux ou écrits, nous sommes arrivés, entre temps, au plan N° 854, et aujourd'hui de nombreuses autorités recourent régulièrement à nos services. »

Avec ses grandes qualités d'organisateur et de médiateur, Emile Joho sut collaborer et faire œuvre utile avec tous les organismes et associations intéressés au trafic. Le défunt était fort estimé également à l'étranger et fut appelé dans plusieurs pays comme conseiller ou comme conférencier. Il maîtrisa ce travail si divers et les nombreux problèmes soulevés chaque année par le prodigieux développement du trafic routier avec un nombre relativement faible de collaborateurs: « Un état-major sans troupe », disait-il plaisamment. Les rapports annuels du B. P. A., originaux et vivants, orientent en détail sur l'activité de cette institution.

Nous devons une profonde gratitude à Emile Joho, créateur sensible et intelligent qui, malgré tous ses succès, demeura toujours modeste. Son souvenir restera gravé chez tous ceux qui le connurent de près. Il reste également son œuvre qui doit être poursuivie dans le sens et l'esprit que lui a conférés Emile Joho, sur les bases qu'il a posées.

La commission de surveillance a élu M. R. Walthert pour lui succéder. Elle a nommé en même temps M. J. Marti adjoint du B. P. A.

Fritz Lang.

Bibliographie

L'artisanat et le petit commerce dans l'économie du marché moderne. Par A. Guttersohn, professeur d'économie politique à l'Ecole des hautes études commerciales et administratives de St-Gall. Editions polygraphiques S. A., Zurich et St-Gall 1957. — Cette intéressante publication constitue le résumé d'un ouvrage plus ample de langue allemande: «Das Gewerbe in der freien Marktwirtschaft», N° 3, de la collection des publications de l'Institut suisse de recherche pour l'artisanat et les petites et moyennes entreprises commerciales. L'auteur esquisse les problèmes qui, ces dernières années, ont suscité une attention croissante. Il permet aussi la constatation réjouissante que la science économique commence à vouer un certain intérêt à la mission de l'artisanat et de la petite entreprise commerciale.

Après une brève esquisse de l'évolution historique, l'auteur confronte la doctrine économique et les problèmes pratiques qui se posent à l'artisanat et aux petites entreprises commerciales. Il détermine ensuite les différents éléments qui contribuent à la vitalité des petites entreprises, dont les prestations différenciées sont à la fois un élément de succès et une difficulté supplémentaire à surmonter. Les caractéristiques économiques de l'artisanat, la petite et moyenne entreprise commerciale, l'économie artisanale, le problème de la qualité des